

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Opération d'investissement subventionnée par l'État</p> <p>« Changement éclairage public »</p>
---	---

En 2021, la commune de Le Mas a entrepris des travaux de changement de son parc « Éclairage public » pour un montant de 42 917.90€ HT.

Ces travaux ont été financés à hauteur de 80% (34 333.60€ HT) par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ce projet consiste :

- À la rénovation de l'éclairage public extérieur par la dépose des luminaires anciens et à leur remplacement par des luminaires LED répondants à des exigences bien spécifiques.
- À la mise en place d'une horloge astronomique permettant de programmer des coupures de l'éclairage public extérieur durant la nuit.

Ces travaux d'investissement devraient permettre à la commune de réaliser des économies considérables mais aussi de limiter le gaspillage énergétique et de réduire les nuisances lumineuses qui peuvent générer des troubles pour les hommes, la faune, la flore ou les écosystèmes.

Plan de financement				
Dépenses Prévisions	Dépenses Réalizations	Écart en %	Aides Publiques État (DSIL 2022)	Part communale
42 917.90€ HT	42 917.90€ HT	0%	34 333.60 € HT	8 584.30€ HT

Conformément à l'article L.1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et au décret 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris en l'application de l'article 83 de la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les collectivités locales doivent afficher le plan de financement de leurs opérations d'investissement subventionnées par l'État et/ou toute autre personne publique.